



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 8 juin 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Président de la République de Macédoine, S. E. M. Boris Trajkovski, j'aimerais attirer votre attention sur la question suivante, qui a suscité une vive inquiétude en République de Macédoine et pourrait menacer la sécurité globale de la région, en dépit des efforts que déploie déjà la communauté internationale avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie.

En dépit des efforts que le Gouvernement de la République de Macédoine poursuit inlassablement pour renforcer la paix et la stabilité dans la région, comme il l'a entre autres démontré en accueillant plus de 360 000 réfugiés lors de la crise du Kosovo, plusieurs incidents sont à déplorer à la frontière de la République de Macédoine et du Kosovo, République fédérale de Yougoslavie.

Deux incidents des plus graves, de nature différente se sont produits en très peu de temps à la frontière avec le Kosovo, République fédérale de Yougoslavie. Le premier a eu lieu le 2 avril dernier. Quatre soldats de l'armée de la République de Macédoine qui patrouillaient le long de la ligne frontalière avec le Kosovo dans la section de Gorni Kluc-Dolni Kluc, ont été kidnappés par un groupe d'individus déguisés qui les ont gardés pendant plus de 24 heures sur le territoire du Kosovo, République fédérale de Yougoslavie, avant de les relâcher.

Le second incident s'est déroulé le 5 juin. Deux soldats de la patrouille frontalière de l'armée de Macédoine ont été blessés par des tireurs isolés dont les coups de feu venaient du territoire du Kosovo, alors qu'ils tentaient de s'opposer à un franchissement illégal à proximité du point de passage frontalier entre Blace et le Kosovo, République fédérale de Yougoslavie.

Dans les deux cas, mon gouvernement a élevé une vive protestation auprès des responsables de la MINUK et de la KFOR, devant la profonde inquiétude que lui causaient ces incidents et demandé qu'il soit procédé immédiatement à une enquête et que des mesures promptes et énergiques soient prises pour identifier et appréhender les auteurs de ces actes terroristes. Il a par la même occasion pris les dispositions nécessaires pour protéger la frontière nationale et empêcher que pareils incidents ne se reproduisent.

J'aimerais également vous informer que le Président de la République de Macédoine, S. E. M. Boris Trajkovski, a écrit au Secrétaire général de l'Organisation

du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), M. George Robertson, pour l'informer de la situation et pour demander à l'OTAN de protéger la frontière au sud du Kosovo, République fédérale de Yougoslavie.

Ces incidents, qui sont très probablement liés à la montée de la criminalité organisée au Kosovo, menacent la stabilité non seulement de la République de Macédoine, mais également des pays voisins, et pourraient nuire aux efforts menés conjointement pour assurer la sécurité dans la région, en particulier au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie.

J'aimerais saisir cette occasion pour réitérer l'engagement du Gouvernement de la République de Macédoine en faveur de l'application intégrale de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et notre profond désir de coopérer avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR respectivement. Mon gouvernement reconnaît le rôle que joue la Mission dans la stabilisation de la situation au Kosovo, laquelle influe positivement sur la situation globale dans la région. La présence internationale de sécurité et la présence internationale civile au Kosovo ainsi que les efforts concertés que la communauté internationale déploie dans le cadre, notamment, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, devraient contribuer à l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) Naste **Calovski**